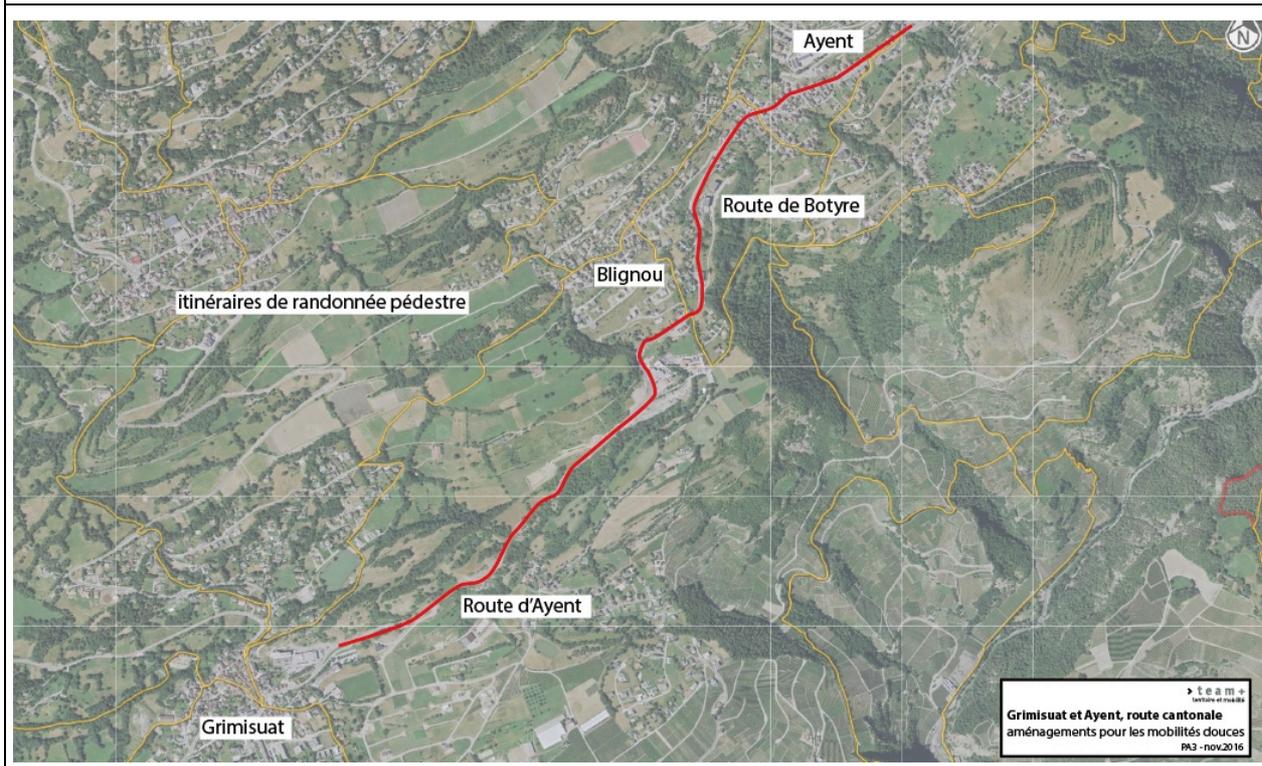
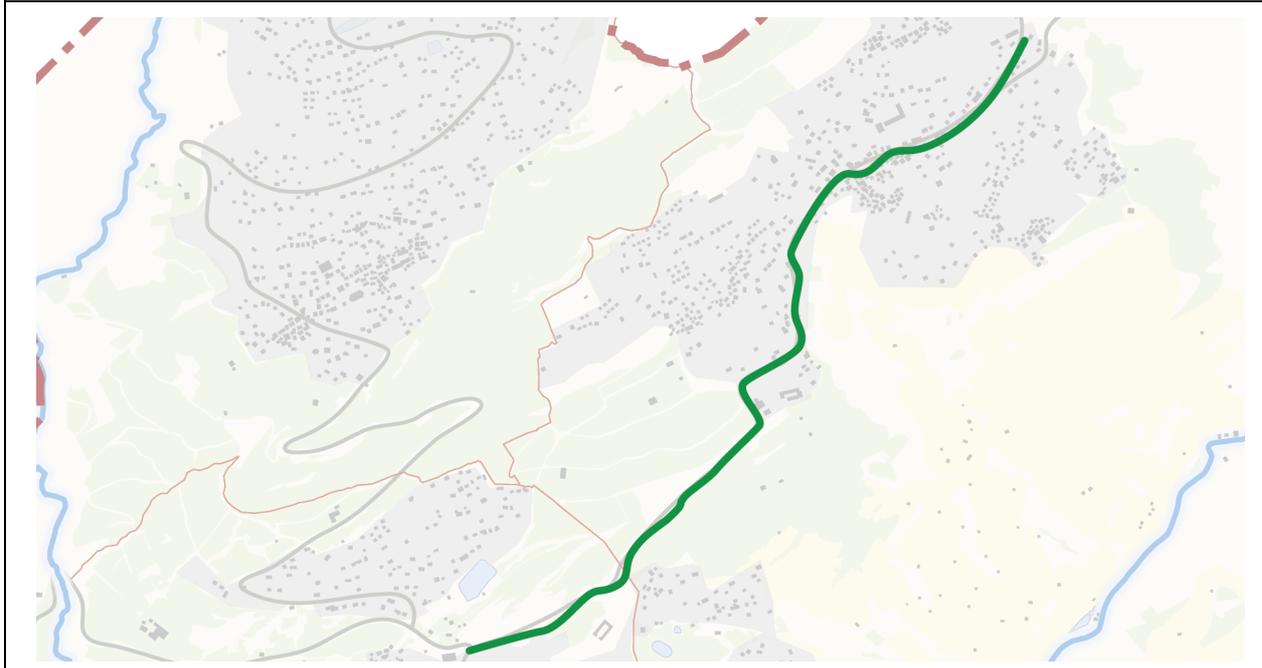


<b>MESURE M4.2</b>	<b>AYENT, GRIMISUAT / AMELIORATION DE LA LIAISON INTERCOMMUNALE DE MOBILITE DOUCE</b>
--------------------	---

<b>Thématique(s)</b> M4 - Améliorations du réseau structurant de mobilités douces d'agglomération M4.a - Connexion intercommunale	<b>Priorité : A</b>
---	---------------------

**Territoire concerné :** Ayent, Grimisuat  
**Maitre d'ouvrage :** Ayent, Grimisuat - Canton / SRTCE

**Mesure du PA2 en relation :** -  
**Mesure du PA3 corrélée / liée :** M7.3 - Ayent / Réaménagement de la traversée des villages  
**Autres coordinations :** -



## INTENTION

### Etat actuel

L'axe route d'Ayent sur Grimisuat et route de Botyre sur Ayent est l'itinéraire le plus direct pour relier les deux communes. Cette route cantonale qui offre de magnifiques points de vue n'est aménagée que pour les automobilistes. Si les piétons ont un itinéraire alternatif (via l'étang de Revouire et le sentier pédestre en haut de Blignou), ce n'est pas le cas des cyclistes.

### Données quantitatives

TJM - route d'Ayent (axe VS 58) : 4'900 véh./jr en 2015 (source : SRTCE)

### Objectifs

- Créer un réseau structurant MD entre les communes de l'agglomération
- Densifier le réseau MD au sein de chaque commune
- Assurer la sécurité et le confort des usagers sur les réseaux MD.

### Description de la mesure

Dans le sens de la montée entre Grimisuat et Ayent, une bande cyclable d'un mètre cinquante est marquée afin d'assurer aux cyclistes une ascension sécurisée.

## EVALUATION

### Opportunité

Des liaisons structurantes pour les cyclistes entre les communes de l'agglomération incitent aux reports modaux, d'autant plus que ces liaisons sont confortables et sûres.

### Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

*CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :*

- amélioration du trafic piétonnier et cycliste

*CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :-*

*CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :*

- amélioration de la sécurité du trafic MD de loisirs et pendulaire

*CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :*

- réduction des nuisances environnementales (bruit, air) en reportant une partie du trafic automobile sur les mobilités douces.

Degré de maturité : 1

Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : -

## REALISATION

### Calendrier de mise en œuvre

Date prévue du début des travaux : 2019  
Date prévue de la mise en service : 2019

### Calendrier de remise de l'avant-projet

2017

### Coûts

Coûts estimés : CHF 780 000.- HT

### Financement

Part fédérale : selon décision de la Confédération  
Solde : Canton et Commune sur la base des coûts imputables